

## Compte-rendu de la réunion avec la préfecture de Loire-Atlantique le 14 mai 2020

---

La réunion hebdomadaire qui a lieu entre l'Unité Territoriale 44 (DIRECCTE) et les organisations syndicales à cette fois-ci pris une allure de «conférence sociale». Elle était présidée par le préfet du 44 (Serge Boulanger). Mais en plus des six organisations syndicales (les cinq plus l'UNSA, non représentative mais invitée permanente), étaient aussi invités le MEDEF, la CPME, l'U2P, la CCI, Nantes Métropole, l'association des Maires de France et la Chambre des Métiers. Cette réunion n'avait qu'un seul point à l'ordre du jour : **l'ouverture des commerces le dimanche !**

Le préfet a introduit la discussion en expliquant qu'il n'y avait absolument aucune demande de qui que ce soit, mais qu'il soumettait l'idée suivante à la réflexion de tous : l'ouverture des commerces le dimanche serait peut-être un des moyens de combattre la crise qui s'annonce. Il souhaite donc recueillir les avis des uns et des autres. Une discussion à bâton rompue... librement !

Les points de vue s'expriment et rapidement, les signataires de la charte de bonne conduite (signée dans le cadre de Nantes Métropole à l'époque sur le sujet l'ouverture des magasins le dimanche) se disent qu'une extension de cette charte au plan départemental serait une excellente idée. En clair, offrir aux commerces du département la possibilité d'ouvrir jusqu'à six dimanches à partir du week-end prochain et ce jusqu'à la rentrée.

Dans ce cadre, notre position a été fracassante. En effet, nous avons rappelé notre position de principe d'opposition à l'ouverture des magasins le dimanche. Compte tenu de la situation (chômage partiel, suppressions d'emplois...) le pouvoir d'achat est en berne et ouvrir les magasins le dimanche n'y changera rien et n'apportera aucune respiration économique.

La CGT est intervenue pour apporter son plein accord avec la position de FO. Mais sinon, du MEDEF en passant par la CFDT, la CCI et l'association des Maires, tous étaient à l'unisson. Le préfet s'est même permis de demander à « Pascal » (Pascal Priou UNSA) en l'appelant par son prénom, de s'occuper de la rédaction de « l'accord » ! Celui-ci, un peu embêté, a été obligé de lui rappeler qu'il n'était peut-être pas opportun qu'une organisation syndicale de salariés « propose le travail du dimanche ». La DIRECCTE participera donc à l'élaboration du texte.

Le MEDEF a suggéré que ce document soit signé uniquement par les partenaires sociaux, puis validé ensuite par la DIRECCTE et la préfecture, ce qui convenait à ces derniers évidemment. Et voilà comment sous couvert de crise « COVID 19 », on met sur un plateau le travail dominical à disposition des entreprises.

Bien entendu, la conférence sociale ayant eu lieu la veille, on comprend mieux comment un petit arrangement entre amis a permis cette mascarade, allant même jusqu'à cette « pseudo-spontanéité » du préfet en début de séance.

La prochaine étape aura lieu par échange de mail sur le projet de texte. Celui-ci sera ensuite officialisé par une prochaine conférence audio et validé dans la foulée par la DIRECCTE et la préfecture afin qu'il soit applicable dès le week-end de l'ascension.

Pour notre part, nous ne mangerons pas de ce pain. Nous sommes contre l'ouverture des magasins le dimanche. Lorsque nous avons signé exceptionnellement un accord l'année dernière dans le secteur de l'ameublement, c'était pour limiter l'ouverture de ces magasins à deux dimanches, avec des contreparties supérieures au code du travail pour les salariés (10 % de salaires en plus, garde d'enfants...). Et c'était un vrai accord collectif, résultat d'une négociation avec la fédération patronale du secteur.